

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

NO. 1

MINISTRE DES PECHE
REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE (PHASE II)
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU**

MARS 1995



OVERSEAS AGRO-FISHERIES CONSULTANTS CO., LTD.



ARY

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

**MINISTERE DES PECHEES
REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU**

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE (PHASE II)
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU**

MARS 1995

OVERSEAS AGRO-FISHERIES CONSULTANTS CO., LTD.



1123365 [7]

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter, par l'entremise de son Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), une étude du concept de base pour le projet de développement de la pêche artisanale (Phase II) en République de Guinée-Bissau.

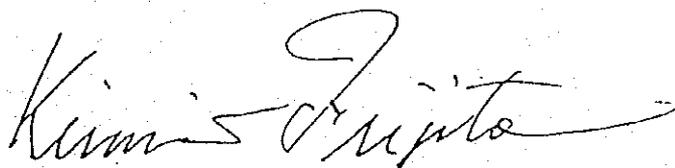
Du 23 octobre 1994 au 17 novembre 1994, la JICA a envoyé en Guinée-Bissau une mission dirigée par Monsieur Atsushi OKUMA, Division internationale, Département des pêches océaniques, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, et composée des membres d'Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd..

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué une étude sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été analysée et approfondie et le rapport ci-joint a été ainsi complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour leur coopération avec les membres de la mission.

mars 1995



Kimio FUJITA
Président
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

mars 1995

Monsieur Kimio FUJITA
Président
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

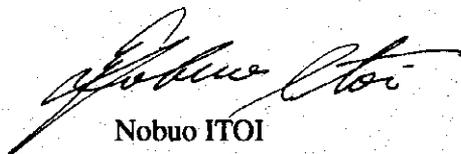
Objet : Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le projet de développement de la pêche artisanale (Phase II) en République de Guinée-Bissau .

Cette étude a été réalisée par Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd., du 23 octobre 1994 au 17 novembre 1994, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle de la Guinée-Bissau, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la compréhension et l'assistance que nous ont fournies durant cette étude les personnes concernées de la JICA, du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche. Nous aimerions également remercier le Ministère des Pêches, le Bureau de la JICA au Sénégal, et l'Ambassade du Japon au Sénégal pour l'aide précieuse et la collaboration qu'ils nous ont apportées à cette occasion.

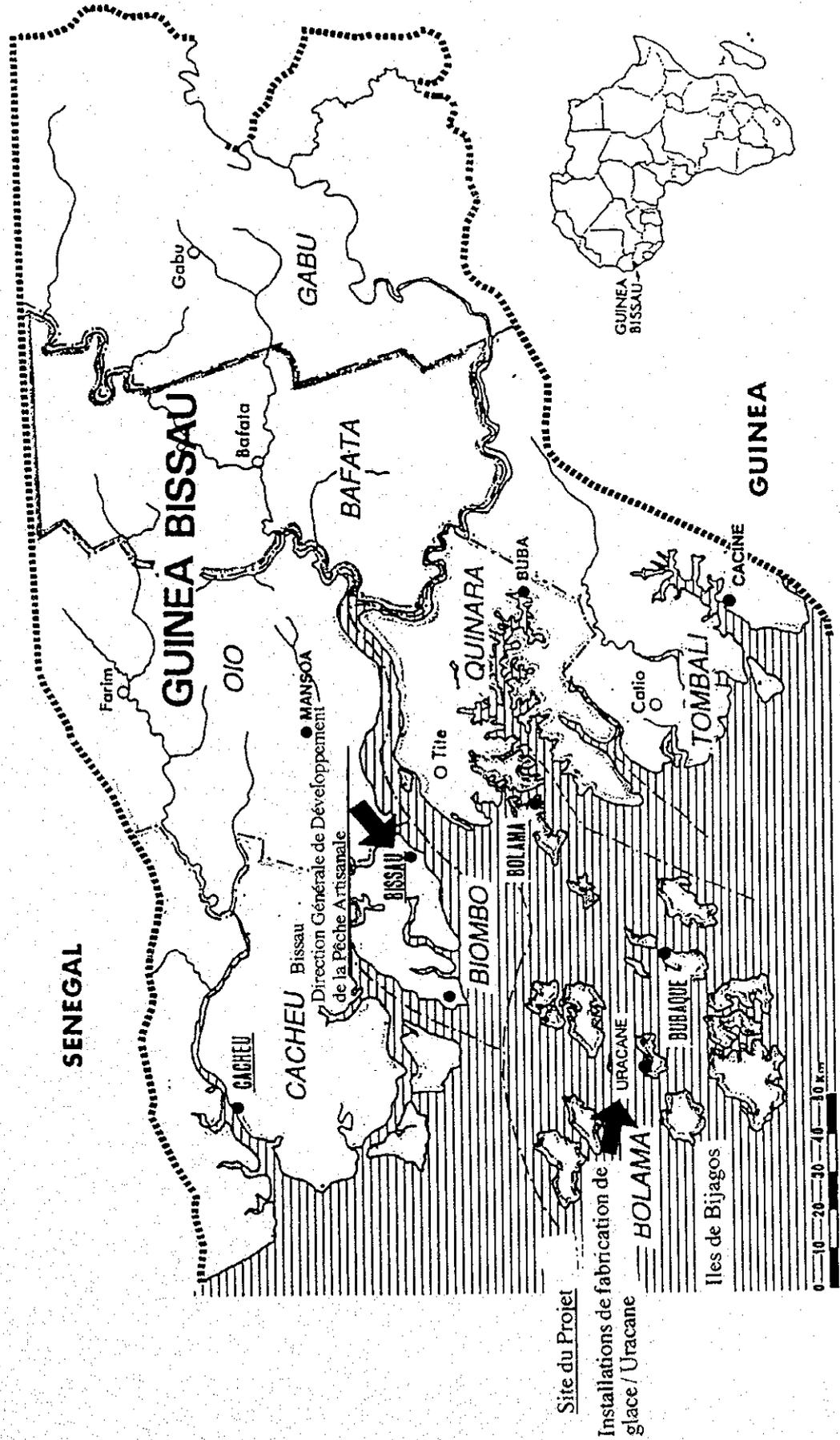
En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Nobuo ITOI

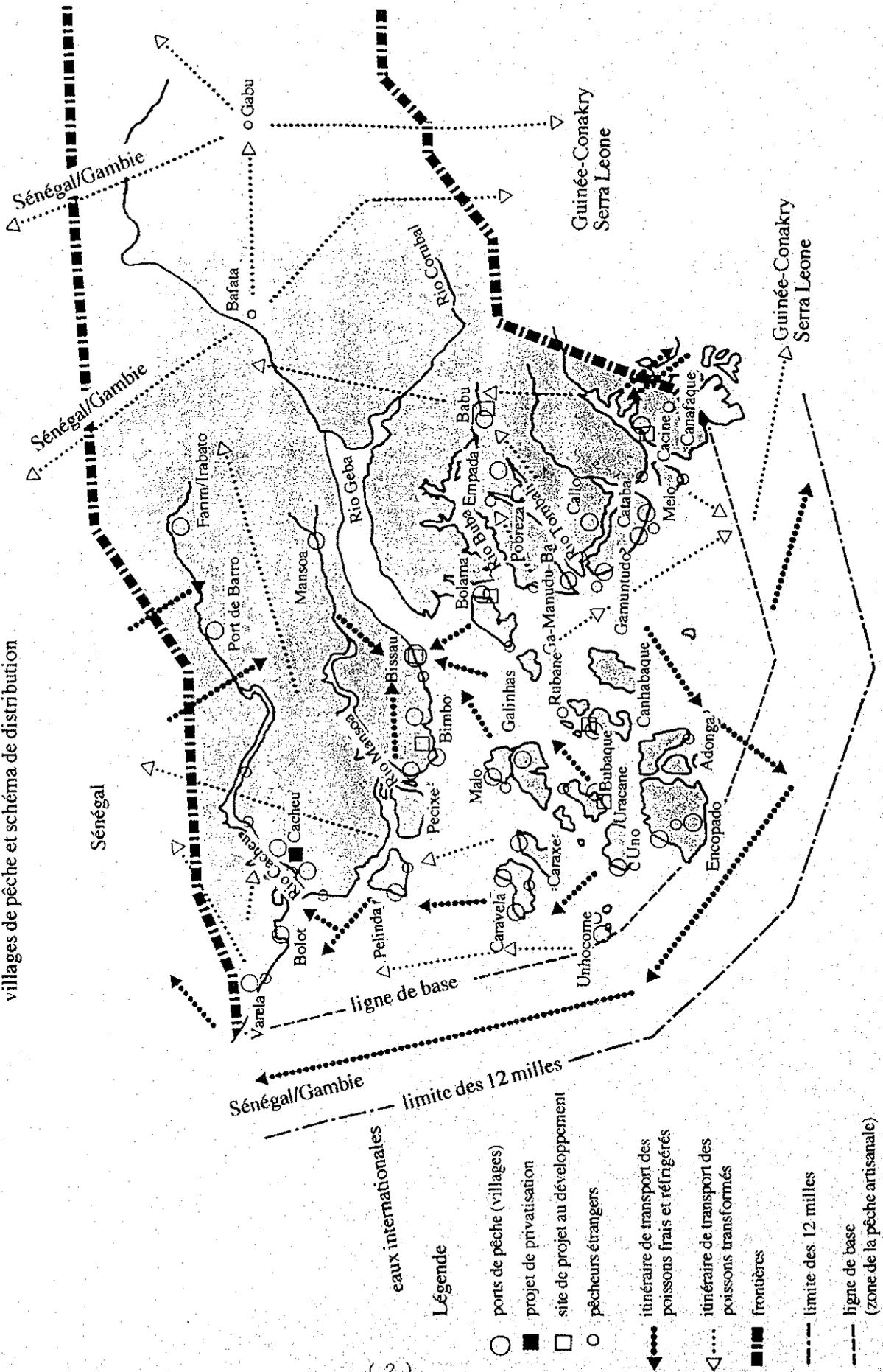
Chef des ingénieurs-conseils
Mission de l'étude du concept de base
pour le projet de développement
de la pêche artisanale (Phase II)
en République de Guinée-Bissau
OVERSEAS AGRO-FISHERIES
CONSULTANTS CO., LTD.

République de Guinée-Bissau



Projet de développement de la pêche artisanale en République de Guinée-Bissau

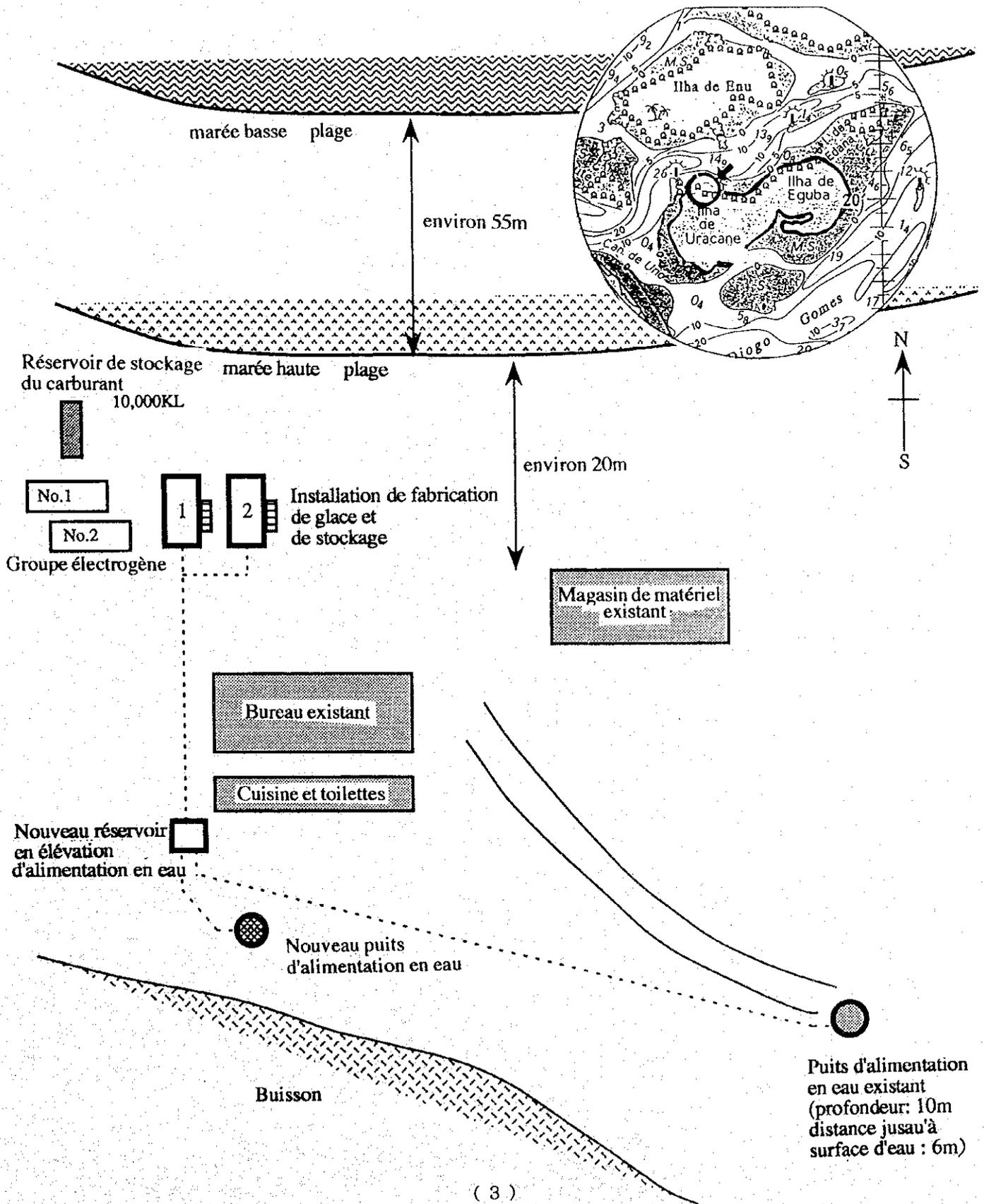
villages de pêche et schéma de distribution



(2)

- Légende**
- ports de pêche (villages)
 - projet de privatisation
 - site de projet au développement
 - pêcheurs étrangers
 - itinéraire de transport des poissons frais et réfrigérés
 - △— itinéraire de transport des poissons transformés
 - frontières
 - limite des 12 milles
 - ligne de base (zone de la pêche artisanale)

Iles d'Uracane
Installations de fabrication de glace
Plan de Site



RESUME

La République de Guinée-Bissau est un petit pays d'Afrique occidentale, situé entre la République du Sénégal et la République de Guinée, ayant une superficie de 36.125 km² (1/10 de celle du Japon). Ce pays, qui était une colonie portugaise, a acquis son indépendance en 1973.

La République de Guinée-Bissau est un des pays les plus pauvres du monde, avec une PIB par habitant de 210 dollars US (en 1992). La population et le taux d'accroissement démographique sont de 1.02 million (en 1992) et de 2,5%/an respectivement. L'industrie de base du pays est l'agriculture; 80 % de la population active travaille dans le secteur de l'agriculture (y compris la pêche et la sylviculture). L'agriculture représente 55% de la PIB (217 millions de dollars US en 1992) et 70% des exportations. Le produit principal d'exportation est la noix de cajou qui représente environ 12% de la valeur totale des exportations. On peut citer comme autres produits exportés les produits de la mer, l'huile de palmiste, le bois, l'arachide, le coton, etc. La valeur totale des exportations réalisées en 1991 était de 17,9 millions de dollars US. Les produits importés sont l'aliment (27,8%), le matériel de transport, l'essence et le gas-oil, les machines, etc. dont le total monte à 63 millions de dollars US. La balance commerciale présente un déficit considérable chaque année.

Le gouvernement du pays considère l'industrie de la pêche comme deuxième industrie importante après l'agriculture. Le nombre de pêcheurs artisans opérant dans les eaux côtières s'élève à environ 8.210 (en 1993), la quantité annuelle de débarquement de la pêche artisanale étant de 45.850 tonnes (1993), soit 8.508.000 dollars US au prix de débarcadère. Cette valeur occupe environ 4% de la PIB du pays. Ce pays dépend beaucoup de la pêche, car la consommation annuelle moyenne de poisson par habitant est de 28 à 30 kg, première place dans l'approvisionnement en protéines d'origine animale. Cette valeur de consommation est une des plus élevées dans l'Afrique avec le Sénégal (30 kg/habitant) et la Gambie (25 kg/habitant). (La valeur moyenne pour les pays en voie de développement est de 8 kg/personne, la valeur de la République de Guinée, pays limitrophe, est de 8,5 kg/habitant et celle de la République du Bénin est de 11 kg/habitant). Dans l'avenir, avec l'accroissement de la population (taux d'accroissement démographique moyen annuel: 2,5 à 2,8%), on prévoit une augmentation accélérée de la demande de poisson, donc l'importance du développement de la pêche artisanale.

Etant donné que la pêche commerciale hauturière à moyenne et à grande échelles n'est guère pratiquée et qu'il manque le fonds, l'organisation, etc. pour la création d'une flottille de pêche commerciale sous forme d'entreprise nationale ou de régie, le

gouvernement bissau-guinéen adopte une politique de concession de licences de pêche aux bateaux étrangers. Le nombre de bateaux de pêche étrangers opérant au large de la République sous licence de pêche en application d'un accord de pêche s'élève à 116 (1993), et leurs droits de pêche, qui occupent environ 43% (10,78 millions de dollars US) des revenus annuels du pays, constituent une source financière importante du pays. Les principaux pays couverts par un accord de pêche sont la CEE, l'ex-URSS, la Chine, les pays d'Afrique (Sénégal, Gambie, la Sierra Leone), le Japon, etc.

Quant aux ressources maritimes, une évaluation de ressources effectuée en 1988 (étude conjointe entre l'Institut National Portugais de Développement Maritime et la Guinée-Bissau avec le N/O Noruega), a signalé une biomasse brute de 1,30 million de tonnes dont environ 300 mille pourrait être extraites annuellement sans dommage écologique (Rendement Maximum Acceptable). Or, les captures annuelles du pays sont de 86 mille tonnes en pêche hauturière par les bateaux étrangers (1992) et de 45 mille tonnes en pêche artisanale côtière (1993). Ce chiffre ne représente qu'environ la moitié du Rendement Maximum Acceptable et laisse un fort potentiel de développement.

Le Ministère des Pêches du pays donne la première priorité au développement de la pêche artisanale, qui apporte la majorité des captures du pays. En effet, il n'est pas possible d'espérer pour le moment le développement de la pêche commerciale industrielle par les bateaux de pêche du pays. La politique de promotion de la pêche artisanale est mise en oeuvre sous la responsabilité de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (ci-après dénommé "Direction Générale de Développement"). Dans le passé, le gouvernement du Japon a réalisé le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)" en 1991 et a fourni dans le cadre de ce projet:

- (1) Matériel nécessaire aux activités d'aménagement et de renforcement du réseau de service de la Direction Générale de Développement
- (2) Engins et matériel de pêche pour les pêcheurs

Actuellement, la Direction Générale de Développement a 7 Délégations Régionales en plus du bureau principal à Bissau et exécute des activités de promotion de la pêche artisanale sur tout le territoire.

Or, le rôle de la Direction Générale de Développement a subi un changement considérable par la privatisation des industries, amorcée dès 1991. Elle s'est retirée de ses anciennes activités en tant qu'entreprise nationale, telles que l'achat, l'entreposage, la distribution, la commercialisation, etc. des captures, pour prendre la forme d'une institution administrative, et élargit progressivement son champ d'action; élaboration et réalisation de plans de promotion et de développement de la pêche artisanale

par les civils, activités d'appui et de formation de pêcheurs, activités de diverses études, de statistiques et de gestion, etc.

Le matériel fourni lors du projet précédent (I) a contribué à la motorisation d'environ 230 embarcations de pêche en 2 ans. Plus de 90% des engins et matériel de pêche ont été distribués aux pêcheurs artisans ou à ceux qui avaient fini leur formation, ce qui permet aux pêcheurs de s'engager dans la pêche d'une manière plus stable, contribue à stimuler le zèle pour la pêche et supporte la base de la pêche artisanale.

Cependant, la Direction Générale de Développement, qui ne peut pas compter sur un fonds suffisant du gouvernement en raison de la difficulté de la situation financière, n'est pas en mesure d'assurer ses activités d'appui d'une manière satisfaisante dans toutes les régions visées par le Projet. Ainsi, la question la plus importante consiste toujours en fourniture du matériel d'activités d'appui à la Direction Générale et aux pêcheurs et mise en place appropriée de ce matériel.

Dans ce contexte, en vue de l'aménagement de ce matériel, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a élaboré le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (Phase II)" et a présenté la requête de coopération financière non-remboursable au gouvernement du Japon.

En réponse à cette requête de la République de Guinée-Bissau, le gouvernement du Japon a décidé l'exécution de l'étude du concept de base concernant ce projet, et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a mené l'étude du 23 octobre au 17 novembre 1994 en envoyant sur place sa mission d'étude du concept de base.

Les résultats de cette étude et leur analyse ont révélé ce qui suit:

Le présent Projet a pour objet de compléter le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)" dont la requête a été présentée au gouvernement du Japon en 1990, et donc a un contenu presque identique à celui du projet précédent.

Le projet précédent (I) a fourni:

- (1) 215 moteurs hors-bord
- (2) Matériel de pêche (filets de pêche, cordages, hameçons, fil de pêche, etc.)
- (3) Outillage
- (4) Petits bateaux en FRP
- (5) Camion (à grue)
- (6) Véhicules 4 x 4

(7) Appareils radio

L'étude effectuée cette fois-ci a permis de confirmer l'utilisation efficace de ces fournitures.

Il faut signaler en particulier qu'en 1991, c'est-à-dire avant la fourniture du matériel du projet précédent, il n'était pas facile pour les pêcheurs côtiers de dépendre totalement de la pêche pour gagner leur vie à cause du manque de ce matériel de pêche. Cette situation obligeait la majorité de ces pêcheurs à pratiquer l'agriculture en plus de la pêche. Dans une enquête, 30 % seulement de ces pêcheurs ont cité la pêche comme source principale de leurs revenus. Or, lors d'une enquête ultérieure, menée en 1993, c'est-à-dire après la fourniture du matériel du projet précédent, ce chiffre a augmenté à 60 %. Il s'est ainsi révélé que le projet précédent avait contribué considérablement à l'installation des pêcheurs et à l'augmentation de leurs revenus. D'autre part, sur le plan de la motorisation des embarcations, le taux de motorisation est encore faible (24%), et il n'existe plus de stock de matériel fourni sauf quelques engins de pêche, en bref c'est une pénurie.

Dans cette situation, la distribution du matériel de pêche est un facteur particulièrement important pour la promotion de la pêche artisanale du pays. Comme, dans la situation économique actuelle du pays, on ne peut pas espérer la participation du secteur privé (aucune mesure d'encouragement ou de faveur pour ce type de participation), est important le rôle que joue le gouvernement pour l'approvisionnement en ce matériel ainsi que l'entretien du système de fourniture.

Dans le présent Projet, on sélectionnera, comme dans le projet précédent, le matériel de production halieutique dont les pêcheurs ont besoin et qui peut être fourni, ainsi que le matériel qui est nécessaire à l'aménagement et au renforcement du système d'appui aux activités de ces pêcheurs et pour lequel la Direction Générale de Développement peut assurer la gestion et l'entretien.

- Contenu de la requête:
- (1) Matériel pour la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (véhicules, bateau à usages multiples, bateaux de formation de pêcheurs, outillage de réparation, instruments de navigation)
 - (2) Matériel de production halieutique pour les pêcheurs (engins et matériel de pêche, moteurs hors-bord, pièces pour moteur hors-bord)

(3) Infrastructure de pêche (installations de fabrication de glace)

- Objectifs:
- A. Renforcement du système de service de la Direction Générale de Développement à travers la fourniture du matériel nécessaire aux activités de cette Direction Générale
 - B. Dynamisation de la pêche et stimulation du zèle pour la production des pêcheurs à travers la fourniture des moteurs hors-bord, engins, matériel de pêche aux pêcheurs
 - C. Amélioration de la fraîcheur et de la valeur commerciale des captures par l'augmentation de la fourniture de glace, aménagement des moyens de transport des captures

L'agent d'exécution et de direction du présent Projet est la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale. La Direction Générale a sous son Directeur Générale un Conseil de Coordination composé de 7 conseillers municipaux, trois Directions (Direction Générale de la Gestion des Programmes et du Matériel, Direction Générale de l'Administration et du Contrôle, Direction Générale de l'Aide et du Développement) et six Départements. Le matériel et les matériaux fournis dans le cadre du présent Projet seront gérés et exploités sous le contrôle de la Direction de la Gestion des Programmes et du Matériel, placée sous la Direction Générale. Pour l'utilisation de ce matériel et matériaux, chaque Direction ou Département formule la demande, qui sera soumise à l'autorisation du Directeur Général.

La Direction Générale de Développement mettra à la disposition trois capitaines habilités à piloter le bateau et, pour les véhicules, trois chauffeurs réguliers de la Direction Générale et un nombre limité de personnel de chaque Direction pour l'exploitation et l'entretien du matériel. Quant aux installations de fabrication de glace, trois techniciens locaux qui ont été formés grâce à un projet suédois s'en occuperont. En conséquence, l'exécution du présent Projet ne nécessitera pas d'augmentation du personnel, ni nouvelle embauche ou nouvelle formation de techniciens.

En ce qui concerne les frais d'entretien et de gestion requis pour la réalisation et le suivi du présent Projet, compte tenu du passage progressif de l'ensemble de la Direction Générale vers un système d'autonomie financière, les frais d'activités administratives du bureau principal de la Direction Générale seront supportés par le budget gouvernemental, tandis que les Délégations Régionales fonctionneront avec le budget (les recettes) d'autonomie financière globale, en utilisant par exemple les revenus de vente de glace et le Fonds de Développement de la Pêche Artisanale, mis en réserve depuis le projet

précédent. Au vu le résultat du calcul estimatif des recettes et dépenses, il n'y a pas de problème en ce qui concerne l'obtention de crédits budgétaires.

Le matériel nécessaire pour atteindre les objectifs du présent Projet est le suivant:

- | | | |
|------|--|---------------|
| (1) | Installations de fabrication de glace (2,5 tonnes/jour x 2, deux groupes électrogènes, une chambre de stockage de glace) | ...1 jeu |
| (2) | Engins et matériel de pêche (filets de pêche, cordages, enrouleur, fil de pêche, hameçons, etc.) | ...1 jeu |
| (3) | Moteurs hors-bord (diesel et essence) | ...160 unités |
| (4) | Pièces pour les moteurs hors-bord ci-dessus | ...1 jeu |
| (5) | Modèle coupé de moteur hors-bord | ...1 pièce |
| (6) | Bateau en FRP à usages multiples, avec moteur in-bord, longueur hors-tout: 10 m, nombre de places: 10 | ...1 unité |
| (7) | Bateau de pêche en FRP (pour formation de pêcheurs), avec moteur in-bord, longueur hors-tout: environ 10 m | ...5 unités |
| (8) | Outillage de réparation (pour équiper les Délégations Régionales) | ...4 jeux |
| (9) | Véhicules | |
| | 1) Tout-terrain 4 x 4 1 unité | |
| | 2) Pick-up 4 x 4 2 unités | |
| | 3) Camion 4 x 4, 4 tonnes..... 1 unité | |
| (10) | Instruments de navigation | |
| | 1) Radar 1 jeu | |
| | 2) Sonar (appareil de mesure de profondeur)
..... 1 jeu | |

La durée nécessaire à l'exécution du présent Projet est estimée à 12 mois à compter de l'Echange de Notes.

Les effets attendus de la réalisation du présent projet sont la possibilité d'appui plus sûr à la promotion de la pêche artisanale qui laisse un potentiel de développement, et la contribution concrète aux éléments mentionnés ci-dessous. Les bénéficiaires de ces effets sont estimés à presque la moitié des 8.200 pêcheurs s'engageant directement dans la pêche.

- Effets:
- (1) Amélioration de l'état d'autosuffisance alimentaire et de l'équilibre nutritionnel à travers la fourniture des produits de la mer aux marchés intérieurs
 - (2) Dynamisation de la province, donc freinage de la concentration de la population sur la capitale
 - (3) Développement du secteur privé et promotion de la privatisation des domaines de la production et de la distribution dans le cadre de la libéralisation des industries
 - (4) Soutien pour l'augmentation des revenus des familles de pêcheurs
 - (5) Utilisation plus efficace des ressources maritimes offrant un potentiel élevé d'exploitation

Par la mise en place des véhicules, du camion, du bateau à usages multiples, etc. en tant que matériel d'aménagement du réseau de service de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale, cette dernière deviendra capable d'assurer ses fonctions et activités dans les régions faisant l'objet de la promotion de la pêche artisanale du pays où l'aménagement est des moyens de transport et de communication est en retard. En outre, la fourniture de l'outillage d'entretien et des pièces de rechange de moteurs hors-bord aux Délégations Régionales permettra d'améliorer le taux de fonctionnement des bateaux de pêche motorisés.

Sur le plan de la fourniture du matériel d'appui et de formation de pêcheurs, l'introduction de 160 moteurs hors-bord servira à l'accélération de la motorisation des bateaux de pêche et permettra d'augmenter le taux de motorisation de la valeur actuelle d'environ 24 % à 32 % en particulier pour les bateaux de pêche en bois relativement grands (pirogues). Par ailleurs, ceci permettra, avec les engins de pêche fournis, d'augmenter de 1,5 fois le taux de sorties en mer par bateau de pêche (avec équipage composé de 7 à 10 personnes) et de 2 fois le nombre de coups de filet, offrant ainsi les possibilités d'élargissement de la zone halieutique et d'amélioration de la capacité de transport de captures, donc d'augmentation du volume de captures. Il sera possible de

fournir 1.500 pièces au total de filet maillant (2 pièces/jeu donc 750 jeux), 155.000 au total d'hameçons (50 pièces/personne donc pour 3.100 personnes) et 135.000 m au total de ligne de pêche (100 m/personne, donc pour 1.350 personnes).

Les 5 bateaux fournis pour formation de pêcheurs et les engins de pêche mis à la disposition des pêcheurs ayant fini leur formation permettront en 5 ans la formation et l'autonomie planifiées de 50 groupes de pêcheurs, soit environ 200 pêcheurs, ce qui servira au freinage de l'exode des jeunes vers les grandes villes et, en même temps, à l'augmentation d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs locaux.

Les installations de fabrication de glace permettront la fourniture annuelle d'environ 1200 tonnes de glace dans la région, ce qui remédiera à l'insuffisance de glace, signalée aux environs de l'Archipel des Bijagos, pêcheurie principale; on peut ainsi espérer l'amélioration de la fraîcheur des captures dont la quantité annuelle est de l'ordre de 1.000 tonnes, l'augmentation du prix de vente du poisson, la promotion et l'élargissement des circuits de distribution et, en même temps, la stimulation du zèle pour la pêche des pêcheurs locaux.

En outre, les recettes de vente de glace contribueront considérablement non seulement à Uracane mais aussi, au niveau du fonds de roulement, à chaque Délégation Régionale placée sous régime d'autonomie financière.

Comme il a été dit jusqu'ici, le présent Projet a pour objet de soutenir la base de la pêche artisanale du pays et de fournir et d'aménager le matériel nécessaire à la promotion et au développement de ce secteur, ce qui est en accord avec le programme d'ajustement de la structure économique et au plan de développement de ce pays qui vise la démocratisation de la politique, la libéralisation de l'économie et la privatisation des industries.

Au vu de la vérification effectuée ci-dessus, on peut juger que le présent Projet contribue considérablement à la promotion de la pêche artisanale du pays et qu'il est pertinent de l'exécuter dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon.

Pour maintenir et développer les effets du présent Projet, il est incontestablement nécessaire d'aménager et renforcer le système d'entretien et d'assistance pour les activités d'appui menées par la Direction Générale de Développement. En conséquence, il est question à l'heure actuelle d'obtenir un fonds pour les activités nécessaires à la poursuite

de ces activités d'appui aux pêcheurs et il est donc souhaitable que l'organisme supérieur garantisse un budget approprié pour la Direction Générale de Développement.

En même temps, en vue de l'amélioration du rôle de la Direction Générale de Développement et du système de gestion des Centres Régionaux de Pêche, il est nécessaire dans l'avenir d'aménager progressivement le système des Délégations Régionales en ce qui concerne les deux points mentionnés ci-dessous et de renforcer l'organisation pour alléger ainsi les charges financières et opérationnelles de la Direction Générale et rendre les fonctions administratives plus efficaces et plus dynamiques:

- 1) Introduction du système d'autonomie financière basé sur les objectifs à court et moyen termes du plan d'entretien et de gestion de la Direction Générale de Développement, mentionné ci-dessus, au niveau des Délégations Régionales, leur séparation progressive des institutions administratives, obtention du fonds pour les frais par une politique de gestion mettant en valeur les particularités de chaque région d'administration
- 2) Mise en place, par région, d'un système de gestion de la Délégation Régionale (structure administrative) pouvant encourager la participation des pêcheurs locaux et refléter leur opinion, et établissement d'une institution s'appuyant sur la communauté de pêche basée sur le régime social de la région

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

LETTRE DE PRESENTATION

PLAN

RESUME

CHAPITRE 1 ARRIRE-PLAN DE LA REQUETE

1	GENESE DE LA REQUETE.....	1
2	GENERALITES ET COMPOSANTES PRINCIPALES DE LA REQUETE.....	2

CHAPITRE 2 GRANDES LIGNES DE L'ETUDE..... 5

CHAPITRE 3 CIRCONSTANCES AUTOUR DU PROJET 7

1	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS.....	7
2	PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	23
	2-1 PLAN SUPERIEUR.....	24
	2-2 SITUATIONS FINANCIERES.....	26
3	PROJETS DES AUTRES PAYS DONATEURS, ORGANISMES INTERNATIONAUX, ETC.....	27
4	COOPERATION JAPONAISE.....	30
5	SITUATION DU SITE DU PROJET.....	30
	5-1 CONDITIONS NATURELLES.....	30
	5-2 SITUATION D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SOCIALE.....	31
6	PROBLEME ECOLOGIQUE.....	31

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET.....	32
1 CONCEPT DE BASE DU PROJET.....	32
1-1 POLITIQUE DE COOPERATION.....	32
1-2 RESULTAT DE L'EXAMEN DU CONTENU DE LA REQUETE	33
2 BUTS ET OBJETS DU PROJET.....	35
3 SYSTEME D'EXECUTION DU PROJET	38
3-1 ORGANISATION ET PERSONNEL.....	38
3-2 BUDGET	41
3-3 PLAN D'ENTRETIEN ET DE GESTION	44
4 CONCEPT DE BASE.....	49
4-1 ORIENTATION DU PLAN.....	49
4-2 EXAMEN DES CONDITIONS DU PLAN	50
4-3 CONCEPT DE BASE.....	51
5 PLAN D'EXECUTION.....	68
5-1 PRINCIPES DE L'EXECUTION ET L'APPROVISIONNEMENT	68
5-2 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXECUTION.....	70
5-3 PLAN DE SUPERVISION DES TRAVAUX.....	70
5-4 PLAN D'APPROVISIONNEMENT DU MATERIEL.....	71
5-5 PROGRAMME D'EXECUTION.....	73

6	COOPERATION TECHNIQUE ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES DONATEURS	74
	CHAPITRE 5 EVALUATION DU PROJET ET SUGGESTIONS	82
1	EFFETS BENEFIQUES.....	82
2	ELEMENTS DU BIEN-FONDE.....	85
3	PROBLEMES A RESOUDRE ET SUGGESTIONS	86
	ANNEXES.....	A-1
1	MEMBRE DE LA MISSION	A-2
2	PROGRAMME DE L'ETUDE SUR PLACE	A-3
3	PERSONNES CONCERNEES ET RENCONTREES	A-4
4	PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS	A-5
5	BILANS	A-12
6	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS	A-18

CHAPITRE 1 ARRIRE-PLAN DE LA REQUETE

CHAPITRE 1 ARRIRE-PLAN DE LA REQUETE

1 GENESE DE LA REQUETE

Dans la République de la Guinée-Bissau (ci-après dénommée le pays) où la promotion et le développement de pêche sont en retard malgré ses ressources maritimes abondantes laissant un fort potentiel de développement, la pêche est considérée comme industrie d'importance après l'agriculture. Etant donné qu'il n'est pour le moment pas possible d'espérer le développement de la pêche commerciale à grande échelle, ce pays se fixe pour tâche primordiale la promotion de la pêche artisanale qui apporte la majorité des captures du pays.

Dans le but de redresser les situations économiques et financières qui s'étaient détériorées sous le régime socialiste qu'avait adopté le pays depuis son indépendance acquise en 1973, il a commencé à mettre en oeuvre dès 1986 une politique de libéralisation de l'économie et déploie des efforts pour le passage au nouveau régime de l'Etat et l'aménagement de la structure économique; dévaluation, réduction du nombre de fonctionnaires et abolition du système de réglementation des prix sur le plan financier, et privatisation des entreprises nationales, des hôtels nationaux, etc. sur le plan industriel, et en même temps, adoption du pluripartisme depuis 1991 sur le plan politique, etc.

En plus de la stratégie de développement socio-économique par l'expansion de la monoculture d'exportation (la noix de cajou) et par la croissance accélérée de l'exportation du bois pour l'amélioration de sa balance commerciale, le pays a réévalué, quant à l'administration de la pêche, le potentiel de développement et l'importance du secteur de la pêche et a créé le Secrétariat de l'Etat aux Pêches en 1985 pour procéder au développement du secteur.

Par suite du passage du régime mentionné ci-dessus, le pays a, pour faire face aux nouveaux problèmes, réorganisé l'administration de la pêche. Il a élevé le Secrétariat de l'Etat aux Pêches au rang de ministère (Ministère des Pêches) en 1990 et, en même temps, a créé une nouvelle direction (Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale) au sein du Département de la Pêche Artisanale du Ministère pour mener des activités de développement jusqu'ici sous forme de projets individuels par l'aide des pays étrangers, notamment aux points de débarquement de Cacheu, Biombo, Mansoa, Buba, Bolama, Bubaque, Cacine.

D'autre part, le rôle de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (ci-après dénommé Direction Générale de Développement) a changé considérablement par suite de la privatisation du secteur, amorcée depuis 1991. Elle s'est retirée de ses anciennes activités

en tant qu'entreprise nationale, telles que l'achat, l'entreposage, la distribution, la commercialisation, etc. des captures, pour prendre la forme d'une institution d'exécution administrative, et élargit progressivement son champ d'action; élaboration et réalisation de plans de promotion et de développement de la pêche artisanale pratiquée par le secteur civil, activités d'appui et de formation de pêcheurs, activités de diverses études, de statistiques et de gestion, etc.

Dans ces circonstances, le gouvernement du pays a élaboré un "Projet de Développement de la Pêche Artisanale" et a demandé au gouvernement du Japon la coopération financière non-remboursable pour l'exécution de ce projet. Le gouvernement du Japon a alors mis à exécution en 1991 le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)" et a fourni:

- (1) Matériel nécessaire aux activités d'aménagement et de renforcement du réseau de service de la Direction Générale de Développement
- (2) Engins et matériel de pêche pour les pêcheurs

Le matériel fourni lors du projet précédent (I) a contribué à la motorisation d'environ 230 bateaux de pêche en 2 ans. Plus de 90% des engins et matériel de pêche ont été distribués aux pêcheurs artisans ou à ceux qui avaient fini leur formation, et sont utilisés efficacement.

Cependant, la Direction Générale de Développement, qui ne peut pas compter sur un fonds suffisant du gouvernement en raison de la difficulté de la situation financière, n'est pas en mesure d'assurer ses activités d'appui d'une manière satisfaisante dans toutes les régions visées par le Projet. Ainsi, la question la plus importante consiste toujours en fourniture du matériel d'activités d'appui à la Direction Générale et aux pêcheurs et mise en place appropriée de ce matériel.

2 GENERALITES ET COMPOSANTES PRINCIPALES DE LA REQUETE

La requête du gouvernement de la Guinée-Bissau est dans l'axe du Projet de Développement de la Pêche, réalisé par le gouvernement de la Guinée-Bissau avec la coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon. Elle a pour objet final de promouvoir et de développer la pêche artisanale du pays par la Direction Générale de Développement et vise la fourniture de matériel pour les activités d'appui de la Direction Générale et ceux nécessaires aux activités de production halieutique pour les villages de pêcheurs et les pêcheurs dispersés sur la côte et les îles isolées ainsi que la mise en place d'installations de fabrication de glace en tant qu'installations pour la distribution de produits maritimes.

Les objectifs du présent projet sont:

- A. Renforcement du système de service de la Direction Générale de Développement à travers la fourniture du matériel nécessaire à ses activités
- B. Dynamisation de la pêche et stimulation du zèle pour la production des pêcheurs à travers la fourniture des moteurs hors-bord, engins et matériel de pêche aux pêcheurs.
- C. Amélioration de la fraîcheur et de la valeur commerciale des captures par l'augmentation de la fourniture de glace, aménagement des moyens de transport des captures

Le matériel fourni dans le cadre du présent Projet sera utilisé efficacement par la Direction Générale de Développement et les pêcheurs des régions faisant l'objet de la promotion de la pêche artisanale sous le contrôle et la direction de la Direction Générale de Développement conformément au "Projet de Développement de la Pêche Artisanale" élaboré par cette Direction Générale.

L'île d'Uracane à laquelle les installations de fabrication de glace sont à mettre en place est située au milieu de la pêcherie principale du pays et aussi au carrefour d'activités halieutiques et de distribution de produits maritimes. Ces installations de fabrication de glace serviront donc à aménager les installations de distribution pour la pêche autour de l'Archipel des Bijagos, à compléter les installations de fabrication de glace de la Délégation Régionale de Bubaque située dans la région et à renforcer la fourniture de glace dans la région.

Le matériel demandé par la requête est décrit brièvement ci-dessous:

(1) Matériel pour les activités d'appui de la Direction Générale de Développement

- Bateau en FRP à usages multiples 1
 - Moteur principal diesel (type inclinable),
 - puissance: environ 130 cv,
 - nombre de places: 10, longueur hors-tout: environ 10 m

- Bateau de pêche en FRP 5
 - Moteur principal diesel (type inclinable),
 - puissance: environ 75 cv,
 - longueur hors-tout: environ 10 m
 - avec stockage de glace et caisse isotherme à poissons

Tout-terrain 4 x 4	2
Pick-up 4 x 4	1
Camion 4 x 4, 4 tonnes	1
Modèle coupé de moteur hors-bord	1
Modèle coupé de moteur hors-bord diesel pour la formation (27 cv)	
Outillage de réparation	4 jeux
(Pour moteurs hors-bord, véhicules, installations des Délégations Régionales)	
Radar, sonar	1 jeu chacun

2) Matériel d'appui aux pêcheurs

Filet, enrouleur, cordage, fil de pêche,
hameçon, flotteur, plomb, matériau pour
palangre de fond

1 jeu

Moteur hors-bord à essence	40 cv	20
- dito -	25 cv	15
- dito -	15 cv	15

Moteur hors-bord diesel	36 cv	10
- dito -	27 cv	100

Pièces de rechange pour lesdits moteurs
hors-bord

1 jeu

(pièces pour le matériel demandé par la présente requête)

3) Extension des installations de la Délégation Régionale d'Uracane

Fabriques de glace

2 jeux

2,5 tonnes/jour avec chambre de stockage de glace et groupe électrogène

CHAPITRE 2 GRANDES LIGNES DE L'ETUDE

CHAPITRE 2 GRANDES LIGNES DE L'ETUDE

En réponse à la requête de coopération formulée par la Guinée-Bissau pour son projet de développement de la pêche, le gouvernement du Japon a demandé l'exécution d'une étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), qui a effectué l'étude pour le Projet de Développement de la Pêche Artisanale (Phase II) de la République de Guinée-Bissau en envoyant sur place pendant la période du 23 octobre au 17 novembre 1994 une mission d'étude du concept de base dirigée par M. Atsushi OKUMA, responsable technique de du Bureau de la Coopération des Pêches Etrangères, Division Internationale du Département des Pêches Océaniques, Agence de la la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche.

La mission d'étude a délibéré avec la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale et le Ministère des Pêches de la Guinée-Bissau, et pour examiner l'arrière-plan et le contenu du Projet, et le contenu de la requête ainsi que le plan d'exécution et de direction, etc. Elle a visité les Délégations Régionales de la Direction Générale de Développement des régions visées par le présent Projet, les sites des projets exécutés avec l'aide de différents pays étrangers sous la direction desdites Délégations Régionales (Bubaque, Bolama, Cacheu) et différents villages de pêcheurs pour étudier la situation d'utilisation du matériel fourni par le Projet précédent (I) et l'état actuel du système d'administration et de gestion et des activités de promotion de la pêche artisanale de la Direction Générale de Développement concernée par le présent Projet.

Par ailleurs, aux Délégations Régionales et dans les régions visées par le présent Projet, elle a également effectué une étude sur les problèmes de la pêche artisanale de la région, les demandes formuler à la Direction Générale de Développement, les améliorations à apporter, etc. Sur la base des résultats de ces différentes études sur place, elle a délibéré avec la Direction Générale de Développement, le Ministère des Pêches et les autorités concernées pour examiner le contenu du présent Projet.

Les études suivantes ont été effectuées en ce qui concerne le matériel demandé pour le présent Projet:

Pour le matériel destiné à la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (véhicules, bateau à usages multiples, bateaux de formation de pêcheurs, outillage de réparation, instruments de navigation, leurs usages, les domaines d'utilisation, la nécessité et les effets attendus, le personnel nécessaire à la gestion et à l'entretien, les frais, l'endroit de stockage, l'atelier de réparation existant et ses équipements, les dimensions et caractéristiques

de chaque composante ont fait l'objet de l'étude et de l'examen.

Quant au matériel de production halieutique destiné aux pêcheurs (engins, matériel de pêche, moteurs hors-bord, pièces pour les moteurs hors-bord), en plus de la vérification du système de stockage, du magasin de matériaux, de la situation demande-offre, des stocks, des effets, etc. du matériel fourni par le projet précédent (1), une enquête a été menée auprès du personnel de la Direction Générale de Développement et directement auprès des pêcheurs sur leurs demandes, les défauts, les améliorations à apporter, etc. pour ce matériel de production. Les résultats de cette enquête ont été tenus en compte lors de l'examen des caractéristiques (matière, quantité, dimensions, etc.) du matériel demandé pour le présent Projet. En outre, une étude a porté sur le recouvrement des recettes de vente qui constituent le Fonds de Développement de la Pêche Artisanale ainsi que sur l'état de mise en réserve, de gestion, le plan d'utilisation, l'usage, la situation de l'utilisation, etc. de ce fonds.

L'infrastructure de la pêche (installations de fabrication de glace) est, parmi les éléments demandés dans la requête, le seul nécessitant des travaux d'installation. Pour ces installations de fabrication de glace, en plus du plan "logiciel", à savoir, la nécessité, les effets, la pertinence, le système d'exploitation, les types de glace, la capacité de fabrication de glace, la disponibilité et le niveau des techniciens nécessaires au fonctionnement et à l'entretien, les frais d'exploitatin, le plan de recettes et dépenses, on a étudié diverses conditions du plan "matériel" telles que les conditions naturelles, l'état d'aménagement des infrastructures, la source d'alimentation en eau nécessaire à la fabrication de glace, la situation de l'alimentation en électricité et en carburant, etc. de l'île d'Uracane à laquelle ces fabriques sont à installer, et a élaboré le concept de base concernant la méthode de transport et de livraison, la technique d'installation, le choix du modèle optimum, les installations auxiliaires, etc.

Par ailleurs, la liste des membres de la mission d'étude, le programme del'étude, la liste des personnes concernées de la Guinée-Bissau, le procès-verbal des discussions sont annexés à la fin de présent rapport.

CHAPITRE 3 CIRCONSTANCES AUTOUR DU PROJET

CHAPITRE 3 CIRCONSTANCES AUTOUR DU PROJET

1 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

La situation socio-économique du pays est décrite dans "5. Situation socio-économique du pays" annexé à la fin du document.

(1) Situation générale

La République de Guinée-Bissau (ci-après dénommé la Guinée-Bissau ou le pays) est un petit pays d'Afrique occidentale, situé entre le Sénégal et la République de Guinée. Ce pays, qui était une colonie portugaise, a acquis son indépendance en 1973.

La superficie de son territoire est de 36.125 km² (1/10 de celle du Japon), dont la plupart appartiennent au Sahel ou à la savane. La saison pluviale dure de mai à novembre et la saison sèche de décembre à avril. La température est de 20 à 30°C (avril-mai) et de 15 à 33°C (juin-mars).

Ce pays est un des pays les plus pauvres du monde. La PIB par habitant est de 210 dollars US (en 1992). La population est de 1.02 million d'habitants (1992), le taux d'accroissement démographique étant de 2,5%/an. L'industrie de base du pays est l'agriculture dans laquelle s'engagent 80% de la population active (y compris ceux travaillant dans la sylviculture et le pêche). L'agriculture représente ainsi 55 % de la PIB qui est de 217 millions de dollars US (1992) et occupe 70% des exportations. La noix de cajou est le produit principal d'exportation qui représente environ 12% de la valeur totale des exportations. On peut citer comme autres produits exportés les produits de la mer, l'huile de palmiste, le bois, l'arachide, le coton, etc. La valeur totale des exportations réalisées en 1991 était de 17,9 millions de dollars US. Les pays destinataires sont l'Inde, le Portugal, l'Espagne, la France, etc.

Les produits importés sont l'aliment (27,8%), le matériel de transport, l'essence et le gas-oil, les machines, etc. dont la valeur totale monte à 63 millions de dollars US. La balance commerciale présente un déficit considérable chaque année. Les principaux pays importateurs sont le Portugal, l'Australie, la Thaïlande et les Pays-Bas.

Sur le plan politique, le Président Vieira qui est arrivé au pouvoir en novembre 1980 a, en mettant fin au régime socialiste sous lequel était placé le pays jusque-là, introduit positivement une politique de libéralisation surtout dans le domaine économique. Il vise par

ailleurs la démocratisation du pays; les élections présidentielles ont eu lieu pour la première fois sous le pluripartisme en août 1994 dans lesquelles il a été réélu.

En raison de la nécessité d'amélioration fondamentale de la structure économique, le pays a procédé dès 1983 sous la direction de la Banque Mondiale et du FMIS à l'ajustement de la structure et a élaboré en 1986 un "Programme Triennal d'Ajustement " ayant pour objectifs:

- (1) Correction du déséquilibre financier
- (2) Elimination des facteurs empêchant la croissance économique
- (3) Promotion de la libéralisation des activités commerciales et du commerce extérieur
- (4) Réduction des dettes publiques

Depuis 1987, par suite du financement de la Banque Mondiale et du FMI pour le soutien audit programme et grâce à l'accord obtenu au Club de Paris pour le report du remboursement des dettes, l'économie nationale s'est relativement stabilisée. Cependant, en octobre 1991, la Banque Mondiale et le FMI ont bloqué le troisième financement pour le Programme d'Ajustement Structurelle (PAS, Phase II) de la Guinée-Bissau en raison de son manquement aux conditions d'aide. Alors, le pays a mis en place une politique financière de rigueur sous la direction du FMI. La banque mondiale a, en appréciant les résultats de cette politique, décidé une fois au début de l'année 1993 la réalisation du troisième financement qui était bloqué depuis 1991, mais a annulé en août de la même année cette décision en raison d'un retard du remboursement des dettes et a fermé son bureau dans ce pays.

Dans ces circonstances, le taux d'inflation du pays a atteint 110% (1992) avec des dettes extérieures de 742 millions de dollars US (1994). La balance commerciale s'aggrave de plus en plus (balance globale: déficit de 50,9 millions de dollars US en 1991).

(2) Situation de la pêche en Guinée-Bissau

1) Ressources de la pêche et leur utilisation efficace

D'après le rapport du "Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA)" réalisé par le PNUD et la FAO, ce pays possède une façade maritime de 273 km de côte (ligne droite) pour une superficie de plate-forme continentale de 45.000 km². La pêche artisanale du pays s'effectue dans la zone de cette plate-forme continentale. Il s'agit d'un vaste plateau continental supportant des îles de différentes tailles (environ 80) composant l'Archipel des Bijagos. La haute mer s'ouvrant vers l'Atlantique est protégée par une barrière naturelle récifale et la bathymétrie est faible. De nombreux fleuves y

débouchent, une multitude de canaux naturels y sont présents et les substrats du fond sont favorables pour la pêche. Grâce à ces conditions, cette zone est reconnue comme lieu de reproduction des ressources telles que les ressources maritimes (y compris celles des pays voisins et des eaux avoisinantes), les oiseaux, les reptiles, les mammifères.

Quant aux ressources de la pêche, une évaluation de ressources effectuée en 1988 (recherche conjointe entre l'Institut National Portugais de Développement de la Pêche et la Guinée-Bissau avec le N/O Noruega) a signalé une biomasse brute de 1.3 million de tonnes dont environ 300 mille tonnes peuvent être extraites annuellement sans dommage écologique (Rendement Maximum Acceptable).

Or, les captures annuelles du pays sont de 86 mille tonnes en pêche hauturière par les bateaux étrangers (1992) et de 45 mille tonnes en pêche artisanale côtière (1993). Ce chiffre ne représente qu'environ la moitié du Rendement Maximum Acceptable (300 mille tonnes) cité ci-dessus, et laisse donc un fort potentiel de développement.

2) Pêche industrielle

Actuellement, la pêche commerciale hauturière à grande échelle (par les entreprises bissau-guinéennes et les opérations conjointes) n'est guère pratiquée dans ce pays. Dans le passé, il y a eu quelques tentatives d'opération conjointe avec des entreprises étrangères, mais toutes ces opérations ont été arrêtées ou fermées en raison de problèmes de gestion. A la date d'octobre 1994, il existe une seule opération conjointe (avec la Chine); l'introduction de quatre chalutiers en acier et construction de chambres froides et d'installations de fabrication de glace à terre sont en cours d'exécution dans la cadre de cette opération. Cependant les détails en sont mal connus. On peut dire en conséquence que, dans ce pays, les débarquements de la pêche industrielle sont presque nuls.

Ne disposant ni de capitaux ni d'organisations nécessaires pour la constitution d'une flottille de pêche industrielle commerciale sous forme d'entreprise nationale ou de régie, la Guinée-Bissau a adopté, à l'instar des autres Etats voisins, la politique de concession de licences de pêches à des bateaux étrangers.

En 1993, 116 navires étrangers ont pêché au large du pays sous licence d'accord de pêche, et leurs droits de pêche, qui occupent environ 43% (10,78 millions de dollars US) des revenus annuels du pays, contribuent considérablement aux recettes du pays. Les principaux pays couverts par ces accords de pêche sont la CEE, l'ex-URSS, la Chine, les pays africains (Sénégal, Gambie, Sierra Leone), le Japon, etc.

Les captures effectuées par les flottilles étrangères dans la ZEE bissau-guinéenne en 1992 étaient de 86.233 tonnes, dont les poissons représentent 86%, les céphalopodes 11% et les crustacés 6%.

3) Pêche artisanale côtière

La pêche artisanale du pays a connu un grand changement par suite de la démocratisation, de l'économie libérale et du marché concurrentiel introduits à partir de 1991, et avec le passage des pêches contrôlées et prix réglementés sous régime de parti unique vers le système de vente libre et de prix libre. Non seulement la forme halieutique et la distribution des produits de la pêche, mais aussi plusieurs facettes y compris la vie des pêcheurs habitant sur la côte ou dans les îles se diversifient sur une étendue qui s'élargie assez rapidement.

Il faut signaler en particulier que, d'après une enquête menée par la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale et la FAO auprès de la population active (les gens cumulant l'agriculture et la pêche) habitant au bord des fleuves, sur la côte et dans les îles, ceux qui ont cité la pêche comme source de recettes principales étaient de 30%, mais que ce chiffre a augmenté à environ 60% lors de l'enquête effectuée en 1993, ce qui témoigne de la grandeur du changement.

Le nombre de pêcheurs artisans s'élève à environ 8.210 (en 1993), la quantité annuelle de débarquement de la pêche artisanale étant de 45.850 tonnes (1993), soit 8.508.000 dollars US au prix de débarcadère. Cette valeur occupe environ 4% de la PIB du pays.

Ce pays dépend beaucoup de la pêche, car la consommation annuelle moyenne de poisson par habitant est de 28 à 30 kg, première place dans l'approvisionnement en protéines d'origine animale. Cette valeur de consommation est une des plus élevées dans l'Afrique avec le Sénégal (30 kg/habitant) et la Gambie (25 kg/habitant). (La valeur moyenne pour les pays en voie de développement est de 8 kg/personne, la valeur de la République de Guinée, pays limitrophe, est de 8,5 kg/habitant et celle de la République du Bénin est de 11 kg/habitant). Dans l'avenir, avec l'accroissement de la population (taux d'accroissement démographique moyen annuel: 2,5 à 2,8%), on prévoit une augmentation accélérée de la demande de poisson, l'importance du développement de la pêche artisanale.

Tableau - 1 Situation de la pêche artisanale en 1993

Région	Ville	Pop.	Points de débarque- ments (Nbr)	Nbr. de bateaux de pêche		Nbr. de pêcheurs	Débarquement annuels	
				non motorisés	motorisés		(tonnes)	(%)
Biombo	Bissau	197.610	5	13	45	441	6.282	13,7
	Biombo	34.718	60	228	12	1.113	*1(env.390)	0,8
Cacheu	Cacheu	15.504	43	411	229	1.351	6.027	13,2
Oio	Mansoa	29.063	55	159	1	871	1.085	2,4
	Firim	35.820						
Quinara	Buba	9.913	79	252	23	1.800	4.104	9,0
Bolama	Bolama	8.779	136	142	115	1.163	9.051	19,7
	Bubaque *2 Uno	7.863 5.802						
Tombali	Cacine	12.670	80	303	42	1.479	18.911	41,2
	Catio	30.679						
Bafata	Bafata	46.636	-	-	-	-	-	-
Total			458	1.508	467	8.218	45.850	100

Source : Département des Statistiques, Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (1994)

*1 : Enquête insuffisante (En réalité, il est dit qu'il existe 3.000 à 4.000 de captures par an.)

*2 : Population de l'île d'Uracane incluse

Tableau - 2 Débarquement par région (en 1993)

Région	Ville	Débarquement annuels (tonnes)	Débarquement annuel (Valeur) Prix de vente des pêcheurs (Prix au débarquement)		
			PG	US\$	(%)
Biombo	Bissau	6.282	17.506.646.080	1.207.355	14,2
	Biombo	*1(env.390)	*1.747.428.368	*120.512	*1,4
Cacheu	Cacheu	6.027	33.272.264.070	2.294.639	27,0
Oio	Mansoa Firim	1.085	6.307.008.237	434.966	5,1
Quinara	Buba	4.104	9.181.108.133	633.179	7,4
Bolama	Bolama Bubaque	9.051	38.767.288.050	2.673.606	31,4
Tombali	Cacine	18.911	16.595.371.560	1.144.508	13,5
Bafata	Bafata	-	-	-	-
Total		45.850	123.377.115.498	8.508.765	100

Source : Département des Statistiques, Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (1994)

PG : peso guinéen (taux de change : 1US\$ = PG 14.500)

Tableau - 3 Volume de débarquement par espèce de poisson en 1993

Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)	Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)
	(appellation locale)				(appellation locale)		
1	Djafal	19.109,11	41,7	15	Owai	257,18	
2	Tinha	13.349,49	29,1	16	Robo Vermelho	233,89	
3	Bagre	2.069,67	4,5	17	Peixe machado	193,46	
4	Corvina	1.388,60	3,0	18	Peixe Rava	188,46	
5	Bentana	1.331,44	2,9	19	Tchalumbe	185,88	
6	Tubarao	1.269,48	2,8	20	Barbinho	174,11	
7	Barbo	943,06	2,1	21	Antonio Boca	154,15	
8	Casaoi con serra	853,62	1,9	22	Becuda	135,91	
9	Cacandja	850,58	1,9	23	Cachorella	107,70	
10	Sereia	621,78	1,4	24	Bacalhau	63,91	
11	Djoto	592,26		25	Esquilon	49,93	
12	Dica	558,27		26	Peixe Prata	42,91	
13	Cor Cor	443,74		27	Linguados	42,00	
14	Sinapa	358,67			Autres	281,23	
					Total	45.850,18	100

Source : Département des Statistiques, Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (1994)

Tableau - 4 Volume de débarquement par espèce de poisson en 1993

(1) Région Bissau

Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)
	(appellation locale)		
1	Tainha	4.563	72,6
2	Cacandja	307	4,9
3	Sarcia	284	4,5
4	Bica	255	4,1
5	Sinapa	190	3,0
6	Bagre	135	2,1
7	Bebtana	80	1,3
8	Cor Cor	62	1,0
9	Ravo Vermelho	44	
10	Barabinho	40	
	Autres	323	5,1
Total		6.282	100

(2) Région Cacheu

Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)
	(appellation locale)		
1	Bagre	1.392	23,1
2	Tainha	1.360	22,6
3	Corvina	1.101	18,3
4	Barbo	720	11,9
5	Djafal	233	3,9
6	Cacandja	233	3,9
7	Owai	194	3,2
8	Sarcia	162	2,7
9	Bentana	91	1,5
10	Tubarao	77	1,3
	Autres	466	7,6
Total		6.027	100

(3) Région Bolama/BIJ

Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)
	(appellation locale)		
1	Tainha	6.036	66,7
2	Djafal	441	4,9
3	Tubarao	438	4,8
4	Dica	264	2,9
5	Cacandje	251	2,8
6	Cor Cor	244	2,7
7	Ravo Vermelho	151	1,7
8	Bentana	138	1,5
9	Djoto	134	1,5
10	Bagre	113	1,2
	Autres	839	9,3
Total		9.051	100

(4) Région Tombali

Ordre	Nom du poisson	Volume de débarquement (t)	(%)
	(appellation locale)		
1	Djafal	15.976	84,5
2	Casapai	819	4,3
3	Tubarao	693	3,7
4	Bagre	396	2,1
5	Tainha	299	1,6
6	Barbinho	104	0,6
7	Peixe Raia	96	0,5
8	Barbo	89	0,5
9	Corvina	89	0,5
10	Djoto	81	0,3
	Autres	267	1,4
Total		18.911	100

Source : Département des Statistiques, Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (1994)

4) Formes et techniques de pêche

La plupart des villages de pêcheurs du pays sont en principe basés sur des relations de tribu et de famille et sont composés par des communautés de moins de 500 membres, constituées autour d'un village appelé "Tabanca". Ils sont indépendants de la société extérieure aussi bien politiquement que socialement. Par ailleurs, l'organisation sociale est constituée par un système de grandes familles composées par des logements unitaires appelés "Morancas".

Quant à la forme de pêche, des groupes sont formés autour des "Tabancas" et la majorité des captures sont destinées à l'autoconsommation, au paiement des frais de carburant et au remboursement de l'emprunt pour les engins de pêche, les moteurs hors-bord, les pirogues, etc., le reste étant commercialisé et distribué.

Une tentative de formation halieutique de pêcheurs, faite dans le passé par la Direction Générale de Développement en vue de l'indépendance des pêcheurs, a fini par un échec en raison de problèmes de leadership, de partage des captures, etc. En effet, le groupe de formation a été composé, sans tenir compte de l'organisation "Tabanca", par des pêcheurs appartenant à des organisations différentes.

A) Province de Bolama (Centre, Archipel des Bijagos)

La zone de l'Archipel des Bijagos et de ses environs comprenant Bubaque, Uracane et Uno (Région de Bolama) possède 275 pirogues en bois dont 44,7% sont équipés d'un moteur hors-bord (le taux global de motorisation est de 23,6%).

La forme générale de pêche des pirogues à moteur hors-bord de la région consiste à faire la marée de 4 jours (3 nuits) en utilisant comme base le Centre de Pêche de l'île d'Uracane et 4 à 6 marées par mois.

La technique principale de pêche est le filet barrage fixe à otolithes, à carpes rouges et à barracudas. On peut citer comme autres techniques, le filet dérivant (flottant) à barracudas, le filet encerclant à mulets, la ligne à main à carpes rouges et à mérus, et la palangre de fond à machoïrons et à requins, etc.

Les captures par marée sont de 300 à 700 kg par pirogue avec le filet barrage fixe (longueur: 800 m) complété accessoirement par la palangre et la ligne à main. Lors de la sortie en mer, les pêcheurs achètent environ 1,5 tonne de glace à la fabrique de glace de Bubaque pour le stockage glacé des captures. Selon la tendance du marché, il arrive même que les pêcheurs aillent jusqu'à la capitale Bissau pour y débarquer leurs captures.

B) Province de Cacheu (Nord)

Les captures de cette région n'occupent qu'environ 13% des captures totales du pays (1993). Cependant, 61% des poissons pêchés dans cette région sont des espèces démersales à prix élevé ou moyen telles que les machoïrons, otolithes, barbo. Le parc piroguier de la région est de 640, dont 229 équipés d'un moteur hors-bord. Le taux de motorisation est de 35,8%; troisième place après la capitale Bissau (77,6%) et Bolama (44,7% y compris l'Archipel des Bijagos).

L'engin de pêche principalement utilisé est le filet flottant (dérivant) en nylon de 210d de maille 24-36 x 150 m ou la palangre. La hauteur du filet flottant est de 4 à 6 m. Il est utilisé dans une pêcherie dont la profondeur correspond à peu près à la hauteur du filet. La palangre de fond est utilisée principalement pour la pêche aux machoïrons et requins. Les captures journalières par pirogue sont de l'ordre de 30 à 100 kg.

C) Province de Tombali (Région de Cacine)

Les captures de cette région représentent 41% des captures totales du pays (1993), plus double du chiffre de la Province de Bolama (y compris l'Archipel des Bijagos) qui occupe la deuxième place. La technique principale de pêche est le filet flottant (cerclant) ciblant l'espèce de la famille de sardine, appelée localement "Djafal" (appelé communément en Afrique Occidentale "Bonga", qui ressemble au capitaine, dont les captures représentent 85% des débarquements dans cette région. L'engin de pêche utilisé est un filet de nylon 210d/ 6 x 60 mm ayant une longueur de 300 à 1000 m.

Le taux de motorisation des pirogues de la région est de 12,2%, un des chiffres plus les plus bas des régions littorales du pays, devant Biombo (5,0%) et Quinara (8,4%). 66% des captures de la région sont débarqués par des pirogues non motorisées.

Tableau - 5 Répartition régionale des engins de pêche en 1993 (Unité : jeu)

Région	Biombo	Bissau	Bolama/ BJI	Cacheu	Oio	Quinara	Tombali	Total
Palangre	42	27	48	253	47	16	40	473
Barrage-palissade	-	-	-	11	1	-	4	16
Ligne à hameçon	24	15	737	221	19	73	34	1.123
Filet maillant à Barracuda	60	17	142	291	37	26	175	748
Filet filtrant à crevette	83	-	-	21	59	-	-	163
Filet dérivant ethmalose	52	14	-	71	6	58	70	271
Filet barrage fixe	157	-	64	31	70	14	90	426
Epervier	110	5	506	115	149	103	19	1.007
Haveneau	137	30	66	41	86	57	43	460
Senne de plage	-	-	-	4	-	-	-	4
Filet Chalut	-	-	-	2	-	-	-	2
Filet maillant à mulets	185	76	341	67	144	193	128	1.134
Filet à requins	-	6	40	3	-	10	53	112
Autres	2	-	-	-	-	-	-	2
Total	852	190	1,994	1,131	618	550	656	5.941

5) Situation de la distribution des captures par région

A) Archipel des Bijagos (Bubaque et ses environs, Province de Bolama)

Dans ces dernières années, avec la libéralisation de l'économie, des mareyeurs possédant de grandes pirogues en bois, équipés d'un moteur hors-bord diesel, gagnent de l'influence surtout à Bubaque où se trouvent les installations de fabrication de glace (production journalière: 9 tonnes). Ce sont des Guinéens qui habitent à la capitale Bissau ou près de la côte et qui pratiquaient l'agriculture, la pêche, etc. Actuellement 10 à 15 pirogues de ce type sont en activité et tendent à augmenter chaque année.

Le moment d'apparition de tels mareyeurs correspond à celui d'introduction des moteurs hors-bord diesel. On peut donc présumer que ce phénomène témoigne de l'appréciation de l'économie et des performances de ces moteurs. On prévoit ainsi l'augmentation de la demande de ces moteurs dans l'avenir.

Quant à la forme de travail des ces mareyeurs, ils passent d'abord un contrat d'achat de poisson avec les pêcheurs éparpillés dans les différentes îles, se rendent à un moment prédéterminé à chaque village des pêcheurs après avoir acheté de la glace (1 à 3 tonnes par pirogue) aux installations de fabrication de glace de Bubaque et fait le commerce du type troc, à savoir le poisson contre les vivres, cigarettes, boissons alcooliques, eau, articles de consommation courante qu'ils ont préparés à l'avance. Le volume des captures faisant l'objet du commerce d'une pirogue est de 1 à 2 tonnes/semaine, une fois/semaine, le prix d'achat étant environ 1/4 à 1/5 du prix à Bubaque.

La raison principale pour laquelle ils s'approvisionnent en glace à Bubaque est sa proximité de la pêcherie et la possibilité d'embarquement direct sur la pirogue (réduction des frais de main-d'oeuvre et de transport) à la différence du système pratiqué à la capitale Bissau où on doit avoir recours au transport par camion. Cependant, la demande de glace par les pêcheurs et les mareyeurs est de plusieurs fois supérieure à la capacité de production de la fabrique de Bubaque, l'insuffisance de la fourniture de glace devient donc un problème sérieux.

Il existe un autre circuit de distribution: de 30 à 50 mareyeuses viennent par le bac hebdomadaire en provenance de Bissau. En s'approvisionnant en glace à Bubaque, elles achètent en moyenne 500 kg de mulets/personne et les rapportent à Bissau. Elles forment des groupes avec quelques revendeuses pour revendre le poisson au marché de vente au détail.

B) Province de Tombali (Sud: Région de Cacine)

Etant donné que cette région ne dispose pas d'installations de fabrication de glace et qu'elle est éloignée de la capitale (265 km de Bissau, dont 70 km par une mauvaise route), toutes les captures sauf celles destinées à l'autoconsommation sont fumées ou salées-séchées et exportées par voie terrestre (4 à 5 camions de 5 tonnes/jour) ou par voie maritime (pirogues en bois avec 15 à 45 tonnes/pirogue, le nombre de pirogues n'est pas connu) aux pays voisins tels que le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone.

C) Province de Cacheu (Nord: Région de Cacheu)

Avant, les captures étaient obligatoirement achetées par la Délégation Régionale de la région (Centre de Pêche: aménagé par l'USAID en 1981 puis par l'aide de la CEE en 1982, et privatisé en 1990) et envoyés à Bissau ou exportées par voie aérienne, après le filetage et congélation, au Sénégal, au Portugal, etc. Cependant, après la libéralisation de l'économie, le volume des captures rassemblées a diminué à cause de la vente libre par les pêcheurs. Ainsi, l'opération commerciale de poissons du Centre est actuellement à l'arrêt.

Le volume de captures de cette région n'occupe que 13% des captures totales du pays, mais 61% (3.700 tonnes/an en 1993) des poissons pêchés dans cette région sont des espèces démersales qui sont prisés.

Avant, les captures étaient obligatoirement achetées par la Délégation Régionale de la Pêche (Centre) de la région et envoyées ensuite à Bissau ou exportées par voie aérienne, après le filetage et la congélation, au Sénégal, au Portugal, etc. Cependant, après la libéralisation de l'économie, le volume des captures rassemblés ayant diminué à cause de la vente libre par les pêcheurs, l'opération commerciale de poissons du Centre est actuellement à l'arrêt.

(3) Généralités des régions d'étude

Dans la présente étude, on a mené une enquête sur la situation réelle des activités d'appui mises en oeuvre par la Direction Générale de Développement dans les régions visées par le présent Projet (Uracane, Bubaque, Bolama, Cacine, Cacheu, Farim) et sur la pêche artisanale dans ces régions, et a vérifié les contenus des projets réalisés jusqu'ici par des organismes d'aide étrangers ainsi que l'état d'utilisation du matériel fourni dans le projet précédent (I).

Parmi ces régions, on donne ci-après, basé sur l'enquête et la vérification mentionnées ci-dessus, une description générale de l'île d'Uracane à laquelle les installations de fabrication de glace sont à installer, et des Délégations Régionales de Bubaque et de Bolama dont les infrastructures principales ont été aménagées par des aides de divers pays étrangers et qui sont exploités en système d'autonomie financière sous le contrôle de la Direction Générale de Développement.

1) Uracane:

Le site d'Uracane se trouve dans la province de Bolama et les activités d'appui aux pêcheurs sont effectuées sous le contrôle de la Délégation Régionale de Bubaque (projet). Le site est situé à peu près au milieu du champ d'action des pêcheurs de la région. Il s'est révélé que le site présente des conditions géographiques et topographiques favorables et que l'extension de ses installations pourra en faire dans l'avenir la plaque tournante du développement de la pêche. Les installations principales actuelles avaient été construites par la Direction Générale de Développement environ 3 mois avant l'exécution de cette étude et sont composés de trois types d'installations: bureau, magasin de matériel et utilités pour le personnel et les pêcheurs. Cependant le budget de la Direction Générale ne permet pas de prévoir des installations de fabrication de glace sur ce site. Ainsi, dans la requête présentée cette fois-ci, la première priorité est donnée aux fabriques de glace.

Quant au personnel, deux agents y travaillent en permanence pour la vente de matériel de pêche, de pièces de rechange de moteurs hors-bord et de carburant, de lubrifiant, etc. et assure le service d'appui aux pêcheurs d'alentour et aux transporteurs de captures.

2) Bubaque:

La Délégation Régionale de Bubaque a été créée en 1977 par un projet d'aide suédois (ASDI) et a poursuivi jusqu'ici ses activités telles que la mise en place d'installations, l'assistance technique, la formation, etc. Cependant, la Suède se propose d'arrêter toutes ses activités d'aide pour ce projet y compris le détachement de l'expert à compter du juin 1995.

Comme installations, la Délégation Régionale possède les installations de fabrication de glace (5 tonnes/jour x 2), deux chambres froides, des groupes électrogènes, un réservoir de stockage de carburant, un atelier mécanique, un magasin de vente de matériel et matériaux de pêche, un centre d'accueil, etc.

Bubaque est le seul endroit équipé d'installations de fabrication de glace dans la région. Avec l'augmentation non seulement de la quantité de glace fournie aux pêcheurs, mais aussi de la demande par les ramasseurs de captures et pour le transport de poissons par le bac entre Bubaque et Bissau, la glace manque presque tous les jours. L'installation de nouvelles fabriques de glace dans les localités voisines est donc attendue.

D'autre part, la Délégation Régionale de Bubaque a introduit le système d'autonomie financière dès 1992 et fournit, avec ses recettes dont la source principale est la vente de glace, à toutes ses dépenses telles que les frais de carburant pour groupes électrogènes, les frais de personnel, etc. Par ailleurs, il effectue, avec le bénéfice qu'il réalise, des activités d'appui telles que la vente aux pêcheurs d'engins, matériel de pêche, de moteurs hors-bord, de carburant, la réparation de moteurs, la formation de pêcheurs, etc. Le résultat financier (les amortissements des immobilisations ne sont pas pris en compte) pour la période de 33 mois, du janvier 1992 (commencement de la tenue des livres financiers) au septembre 1994, présente un bénéfice correspondant à environ 500 mille yen japonais. Compte tenu du fait que la plupart de ses recettes proviennent de la vente de glace, on s'est assuré de la forte demande de glace dans la région et de l'importance que revêt la vente de glace dans sa gestion sous autonomie financière.

Dans ce contexte, on a vérifié la grande importance de la Délégation Régionale de Bubaque pour le développement de la pêche artisanale de la région ainsi que la grande influence qu'exercent ses activités d'appui sur le présent Projet de développement.

3) Bolama:

La réalisation de la Délégation Régionale de Bolama a été commencée à partir de 1987 dans le cadre d'un projet italien. Les budgets des phases I et II ont permis de fournir à cette Délégation des équipements de fabrication de glace (2,5 tonnes/jour x 2), deux chambres froides, des insulations de génération d'électricité, un atelier, un magasin d'engins, matériel et matériaux de pêche, un bureau, etc. Par la suite, malgré l'établissement du projet de la phase III, le projet ultérieur a été suspendu en raison des circonstances au niveau du gouvernement italien.

En principe, cette Délégation doit également être exploitée sous autonomie financière. Cependant, elle se trouve dans une situation difficile devant l'impossibilité d'augmentation de ses revenus par la vente de glace à cause de la panne d'une machine à glace, ce malgré l'importance de la demande de glace.

Ses activités consistent en appui aux activités de pêche à travers la vente de glace, d'engins de pêche, de pièces de rechange, etc., la réparation de moteur hors-bord ... Cette Délégation a fonctionné jusqu'ici au moyen des recettes de ces ventes et du fonds fourni par l'organisme d'aide. Cependant, si la Suède arrête sa coopération en juin 1996, son fonds devra être obligatoirement complété par le budget gouvernemental.

Ces études sur le site ont permis, comme il a été dit au début de la section, de vérifier l'augmentation des activités de la pêche artisanale au niveau de chaque Délégation Régionale. En outre, il s'est également révélé que le rôle de ces Délégations Régionales devient de plus en plus important avec cette augmentation des activités de pêche. D'autre part, dans toutes les deux Délégations Régionales, on a pu s'assurer de la vente presque complète des moteurs hors-bord, matériel, etc. fournis dans le projet précédent et de l'utilisation efficace de l'outillage, des bateaux de pêche, etc.

(4) Situation d'utilisation du matériel fourni par le Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)

Comme le développement de la pêche industrielle par les bateaux de pêche bissau-guinéens est pour le moment difficile, le Ministère des Pêches de la République de Guinée-Bissau donne la première priorité au développement de la pêche artisanale qui apporte la plupart des captures du pays. La politique de promotion de la pêche artisanale est mise en oeuvre sous la responsabilité de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale (ci-après dénommé "Direction Générale de Développement"). Jusqu'ici, le Gouvernement du Japon a effectué le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)" en 1991 et a fourni dans le cadre de ce projet:

- (1) Matériel nécessaire aux activités d'aménagement et de renforcement du réseau de service de la Direction Générale de Développement
- (2) Engins et matériel de pêche pour les pêcheurs

Ce matériel fourni par le projet précédent (I) a contribué à motoriser 230 bateaux de pêche en 2 ans, et environ plus de 90% des engins, matériel de pêche ont été distribués aux pêcheurs artisans et à ceux ayant fini leur formation et sont utilisés efficacement. Par ailleurs, il a été révélé également que le matériel d'appui du projet (véhicules, outillage de réparation) était utilisé efficacement par la Direction Générale de Développement et qu'il contribuait ainsi considérablement à l'exécution du projet.

1) Critère de fixation du prix de vente par article et prix

Les engins, matériel de pêche ainsi que les moteurs hors-bord, etc. sont vendus, à quelques différences près (dues à la différence des frais de transport selon la région), à des prix raisonnables (environ 1/3 des prix FOB de livraison) offrant en principe la facilité d'achat et de remboursement compte tenu des revenus des pêcheurs. Ce matériel est vendu principalement sur demande des pêcheurs sans fixer aucun quota par région.

Or, les cordages font partie des articles dont le taux de stockage est élevé. Il s'est avéré en effet que, malgré la forte demande et la bonne qualité de ces cordages, leurs prix unitaires paraissaient chers (même à 1/3 des prix FOB) et que des articles de remplacement à plus bas prix étaient utilisés. Vu cette situation, il a été décidé d'étudier dans le présent Projet non seulement la qualité mais aussi le prix.

2) Vente et stock

Le matériel fourni au cours du projet précédent a été mis en vente dès août 1992. Le Tableau 6 indique l'état et le montant de vente de ce matériel, et le Tableau 7 l'état de son stock (pour la période août 1992 - octobre 1994).

3) Modalité de paiement et état de recouvrement des recettes de vente

Le paiement du prix se fait en principe au comptant en une seule fois ou par versements mensuels sous un contrat de vente par le circuit suivant:

Pêcheur (paiement) -> Délégation Régionale (transfert) -> Compte
<-> (Vérification) Direction Générale de Développement

En ce qui concerne l'état de recouvrement, il s'est révélé que la plupart des recettes de vente étaient recouvrées sauf quelques cas d'insolvabilité dus à un incident, etc. (actuellement en procès).

4) Etat d'utilisation des recettes de vente (Fonds de Développement de la Pêche Artisanale)

La vérification effectuée a permis de révéler que le fonds constitué par les recettes de vente des moteurs hors-bord, engins de pêche, etc., fournis au cours du projet précédent étaient mises en réserve au compte en dollars US et celui en PG de la Direction Générale de Développement et que le retrait et l'utilisation en étaient soumis à l'autorisation (signature) du Ministère des Finances et à celle du Directeur Général de Développement. L'usage de ce fonds est à l'étude actuellement au sein de la Direction Générale, et la partie bissau-guinéenne s'est engagée par écrit à présenter son plan d'usage au gouvernement du Japon avant la fin du mois de décembre 1994. Par ailleurs, il a été convenu et confirmé par les deux parties dans un procès-verbal des discussions que les procédures identiques seront appliquées à l'utilisation du fonds en cas de réalisation du présent Projet.

Le fonds mis en réserve à la date de la fin octobre 1994 est suivant:

 Compte en dollars US 43.380,00
 (Environ 4.338.000 yen)
 Compte en PG 1.795.882.558,00
 (Environ 14.253.036 yen)

Total (Environ 18.592.036 yen)

(taux de change 1 dollar US = 100 yen et 1 yen = 126 PG, novembre 1994)

Tableau - 6 Recette de vente (Situation de fin octobre 1994)

Année	1992		1993		1994	
	PG	US\$	PG	US\$	PG	US\$
jan.	-	-	202.936.176	-	13.393.800	-
fév.	-	-	9.864.493	-	78.160.792	-
mars	-	-	14.433.538	-	71.262.830	-
avr.	-	-	8.952.750	-	3.555.000	-
mai	-	-	-	-	55.865.719	-
juin	-	-	68.392.800	2.493,00	32.582.549	-
juil.	-	-	201.149.835	15.242,51	-	4.539,11
août	46.553.850	1.156,93	17.142.975	6.308,15	-	-
sep.	41.769.455	-	25.109.230	-	-	-
oct.	50.057.600	-	-	-	58.000.258	-
nov.	28.565.370	13.640,85	-	-	-	-
déc.	130.565.500	-	-	-	-	-
Total	297.511.783	14.797,78	1.185.544.835	24.043,66	312.815.948	4.539,11

Tableau - 7 Quantité d'approvisionnement et stocks (Etat de fin octobre 1994)

Article	Quantité d'appro.	Stocks	Ratio de stocks (%)
Moteur hors-bord à essence 8 cv	65 unités	7 unités	10,1
15 cv	70 unités	1 unités	1,4
25 cv	40 unités	-	0,0
Moteur hors-bord diesel 27 cv	40 unités	-	0,0
Filet de pêche (nylon monofilament) 210D/12 220m	100 pcs	78 pcs	78,0
210D/9 150m	400 pcs	-	0,0
210D/36 150m	200 pcs	3 pcs	1,5
0,40mm x 110	100 pcs	2 pcs	2,0
Corde en polypropylène 6mmx200m/ bobine	500 bobines	135 bobines	27
8mmx200m/ bobine	500 bobines	439 bobines	87,8
10mmx200m/ bobine	500 bobines	364 bobines	72,8
Enrouleur en nylon 210D/61,3 250g/spool	300 spools	-	0,0
210D/91,3 250g/spool	1000 spools	-	0,0
210D/121,3 250g/spool	500 spools	-	0,0
210D/361,3 250g/spool	600 spools	-	0,0
Piège 200m/bobine	5 bobines	-	0,0
Corde principale 4mm	60 bobines	-	0,0
Corde de branchement 1,5mm	20 bobines	-	0,0
Corde pour corde de branchement	20 bobines	-	0,0
Emerillon	800 pcs	474 pcs	59,3
Flotteur 5/0	60 pcs	-	0,0
Plomb 330mm	75.000 pcs	18.800 pcs	25,1
Plomb 50g	300 pcs	277 pcs	92,3
Flotteur Flottabilité 450g	75.000 pcs	21.320 pcs	28,4
180 - 200 g 50 pcs/unité			
Flotteur 200mm diam	20 pcs	-	0,0
Ancre 10 kg	20 pcs	-	0,0
Hameçon No.1	10.000 pcs	-	0,0
No.2	10.000 pcs	-	0,0
No.1/0	10.000 pcs	-	0,0
No.3/0	10.000 pcs	-	0,0
No.5/0	10.000 pcs	-	0,0
No.7/0	10.000 pcs	-	0,0
No.7/0	10.000 pcs	-	0,0

2. PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Une nouvelle stratégie est requise également dans l'orientation de développement du secteur de la pêche dans ce changement des structures dans les domaines de la politique, de l'économie et de l'industrie, amorcée par la politique de libéralisation de l'économie adoptée en 1986 et la privatisation des entreprises nationales mise à l'exécution à partir de l'année 1991. Or, la pêche artisanale a un rapport étroit avec le projet de développement socio-économique basé sur le programme d'ajustement structurel du pays au niveau des points mentionnés ci-

dessous:

- (1) Autosuffisance alimentaire et amélioration de la diète alimentaires des populations par un approvisionnement du marché intérieur en produits de la pêche
- (2) Augmentation des revenus, amélioration du niveau de vie et création de l'emploi dans le domaine de la pêche artisanale
- (3) Exploitation efficace des ressources maritimes et contribution à l'amélioration de la balance commerciale
- (4) Promotion du secteur privé et accélération de la privatisation des domaines de la production et de la distribution dans le cadre de la politique de libéralisation économique

2-1 PLAN SUPERIEUR

Le gouvernement de la République de Guinée-Bissau considère que la promotion de la pêche artisanale appartient au domaine de développement le plus prioritaire et son plan directeur est en cours d'élaboration par la Direction Générale de Développement. La question la plus importante dans ce plan directeur: comment effectuer, dans le secteur de la pêche artisanale dirigée jusqu'ici par les organismes gouvernementaux, le passage des activités de la pêche artisanale au secteur privé après le désengagement du gouvernement des activités de production, de distribution et de commercialisation, et comment soutenir les pêcheurs afin de leur permettre de poursuivre les activités de la pêche artisanale.

- (1) Plan de développement du secteur de la pêche artisanale
 - 1) Objectifs à court terme
 - A. Motorisation des pirogues
 - B. Renforcement du système de réparation et d'entretien des moteurs de bateaux de pêche
 - C. Formation de techniciens chargés de moteurs hors-bord
 - D. Fourniture du matériel et des matériaux nécessaires aux pêcheurs
 - E. Fourniture de glace et aménagement des moyens de manutention et de transport
 - 2) Objectifs à moyen terme
 - A. Formation de jeunes pêcheurs artisans
 - B. Freinage de l'exode des jeunes vers la capitale ou à l'étranger à travers le développement économique des zones au bord des fleuves, de la côte et de

l'Archipel des Bijagos.

- C. Encouragement des investissements du secteur privé dans la transformation, la distribution-commercialisation et le service**
- D. Aménagement des systèmes d'assurance, de financement de commercialisation à travers l'organisation d'une association des pêcheurs**
- E. Maintien de la fraîcheur et amélioration de la qualité des captures, et fourniture de poisson aux marchés régionaux**

(2) Contenu du Projet de Développement de la Pêche Artisanale (II)

Ce projet, conçu pour compléter le Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I), réalisé en 1991, a les objectifs suivants:

- A. Renforcement du système de service de la Direction Générale de Développement par la fourniture du matériel pour ses activités
- B. Dynamisation de la pêche et stimulation du zèle pour la production par la fourniture de moteurs hors-bord et engins, matériel de pêche aux pêcheurs
- C. Amélioration de la fraîcheur et de la valeur commerciale des captures par l'augmentation de la fourniture de glace, l'aménagement des moyens de transport de captures

2-2 SITUATIONS FINANCIERES

Le développement de la pêche artisanale du pays dépend du succès de la privatisation des activités de la pêche, mise en oeuvre depuis 1991. Cependant, malgré le potentiel de développement des ressources maritimes et des ressources humaines du secteur, la situation financière actuelle du pays ne permet ni approvisionnement en fonds de développement et d'activités du secteur ni renforcement du système d'appui.

En conséquence, pour la réalisation du plan de développement, ce pays est obligé pour le moment comme dans le passé de poursuivre la matérialisation ses projets avec aide des pays étrangers.

Tableau - 8 Budget annuel de développement (Dépenses) en 1994

Rubriques (détail)	Montant (mille US\$)	Pourcentage (%)
1) Fonds extérieur	51.317,0	96,41
Don	36.056,0	67,74
Prêt	15.216,0	28,67
2) Fonds propre	1.911,3	3,59
Total des investissements publics	53.228,3	100,00